

# Demande d'annulation d'inscription année universitaire 2026/2027

**Cette demande ne concerne que les étudiants souhaitant quitter définitivement l'UPEC pour l'année en cours**

Date limite de dépôt du dossier : **26 Mars 2027**

N° d'étudiant de l'UPEC : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Formation préparée (exemple : Licence 1<sup>ère</sup> année Accès santé)

.....

## Motif de la demande (à cocher et remplir par l'étudiant)

*NB : Merci de ne pas modifier le formulaire, auquel cas votre demande ne sera pas prise en compte.*

Inscription dans un autre établissement (*joindre le nouveau certificat de scolarité*)

Renonciation à l'inscription en Licence santé

Doctorant (*joindre obligatoirement [l'attestation de renonciation à l'inscription en doctorat](#)*)

Autre situation – préciser (*joindre les justificatifs*) :

.....

L'étudiant boursier devra prévenir le CROUS de sa démission.

J'ai été informé.e que :

- ✓ La demande est à envoyer complète à [annulation.remboursement@u-pec.fr](mailto:annulation.remboursement@u-pec.fr) accompagnée des pièces listées ci-dessus
- ✓ La demande n'est possible que pour l'année universitaire en cours
- ✓ Les frais de gestion de 23 € restent acquis à l'université
- ✓ L'annulation supprime tous les droits afférents aux services de l'université
- ✓ L'annulation ne donne plus la possibilité d'obtenir un relevé de notes (*prenez à le demander avant de faire votre demande*)

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas traité et recevra automatiquement une réponse défavorable au-delà du 26 Mars 2027.

Si vous avez payé des frais d'inscription, vous pouvez effectuer une demande de remboursement sur le lien suivante: <https://www.u-pec.fr/fr/formation/candidatures-et-inscriptions/formulaire-demande-de-remboursement-des-droits-d-inscription>

Il faudra alors fournir en pièce justificative l'attestation de désinscription qui vous sera envoyée par mail.

Cette démarche ne concerne que les étudiants ayant déposé leur demande d'annulation d'inscription avant le :

**- 31 octobre pour les niveaux Licences et Masters 1<sup>ère</sup> année, 13 novembre pour les Masters 2<sup>ème</sup> année et 26 Mars pour toutes les autres formations** ([Article 16 de l'arrêté du président de l'université](#))

**Au-delà des dates indiquées ci-dessus, seule la demande d'annulation d'inscription sera prise en compte.**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions pour l'annulation d'inscription. Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Lu et approuvé le : .....

Signature :

*L'UPEC, représentée par son Président, est le responsable du traitement de vos données personnelles recueillies lors de votre inscription à une formation. Elles permettent à l'université d'assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, et également le pilotage de l'établissement, d'apporter des aides aux étudiants pour améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être, de réaliser des enquêtes conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, d'organiser les élections statutaires au sein de l'établissement, de gérer les transferts des inscriptions administratives vers le CNOUS, d'assurer la remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur et à la remontée des inscrits dans le cadre des plateformes nationales.*

*Ces données sont traitées dans le cadre des missions de service public dont l'université a la charge. Elles peuvent également selon les cas reposer sur une obligation légale imposée à l'université ou votre consentement préalable. L'UPEC s'engage à assurer la protection de vos données personnelles dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et met en place des mesures pour garantir la sécurité de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO : [dpo@u-pec.fr](mailto:dpo@u-pec.fr)*